

Compte rendu de séance

Séance du 18 Janvier 2019

L' an 2019 et le 18 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : LAMIRAULT Cécile, PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BARALE Grégory, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques, MOREAU Dominique, PINAULT Sylvain

Absent(s) : MM : BULTIAUW Samuel, DEBENE Gérald, MARTEAU Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 14/01/2019

Date d'affichage : 14/01/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le : 28/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBRETON Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Renouvellement du bail pour le bien immobilier sis rue du Paradis - COM_2019_01
Location du bien immobilier sis rue du Paradis - COM_2019_02
Durée et type de contrat pour l'employé communal - COM_2019_03
Convention de travaux d'intérêts généraux - COM_2019_04
Renouvellement d'abonnement " La Vie Communale et Départementale" - COM_2019_05
Adhésion à la Fondation du Patrimoine - COM_2019_06
Liste des opérations au compte Fêtes et Cérémonies (6232) - COM_2019_07
ASSIETTE DES FRAIS DE GARDERIE ET D'ADMINISTRATION DES FORETS - COM_2019_20

🚩 Renouvellement du bail pour le bien immobilier sis rue du Paradis
réf : COM_2019_01

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de l'état du compte locatif actuel du bien sis rue du Paradis.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents:

Décide de ne pas renouveler le bail actuel. Celui-ci prendra donc fin le 1er Février. Un état des lieux et la remise des clés seront effectués au maximum à cette date.

A l'unanimité des membres (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Location du bien immobilier sis rue du Paradis

réf : COM_2019_02

- ✚ Monsieur le Maire expose aux membres du conseil un dossier de candidature pour la location du bien immobilier sis rue du Paradis. Propose l'intérêt de rajouter un montant de charge pour l'entretien de la fosse septique.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents:

Décide d'autoriser la location à Monsieur ARNOLDI Charles. Dans le bail au montant de la location soit trois cent trente deux euros et trente six centimes (332,36€) sera ajouté la somme de vingt euros (20€) mensuelle correspondant à l'entretien de la fosse septique.

La location se fera uniquement après un état des lieux d'entrée en date du 1er Février 2019, la remise de la caution soit trois cent trente deux euros et trente six centimes (332,36€).

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- ✚ Durée et type de contrat pour l'employé communal
réf : COM_2019_03

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le contrat actuel de l'employé communal qui prendra fin le 21 Février 2019 et propose l'ouverture d'un poste "d'agent technique polyvalent). Pour cela l'employé communal devra être stagiaire pendant une durée de 1 an minimum en vue de sa titularisation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter l'ouverture de poste pour un agent technique polyvalent.
- d'accepter de garder notre employé communal en tant que stagiaire pendant la durée légale d'un an.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- ✚ Convention de travaux d'intérêts généraux
réf : COM_2019_04

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil une convention entre les communes et les personnes relevant des peines de travaux d'intérêts généraux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas adhérer à cette convention.

A la majorité (pour : 7 contre : 1, abstentions : 0)

- ✚ Renouvellement d'abonnement " La Vie Communale et Départementale"
réf : COM_2019_05

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le renouvellement d'abonnement à la revue : « La vie Communale et Départementale » d'un montant de 114,30€ TTC pour l'année 2019.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le renouvellement.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- ✚ Adhésion à la Fondation du Patrimoine
réf : COM_2019_06

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de cinquante-cinq euros (55€) pour 2019.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'adhésion. A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

✚ Liste des opérations au compte Fêtes et Cérémonies (6232)
réf : COM_2019_07

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande faite par la trésorerie.

Cette demande consiste à lister les différentes dépenses qui seront imputées au compte Fêtes et Cérémonies (n°6232).

La liste se compose comme suit :

- Achats pour les fêtes de Noël (décorations diverses)
- Achats cadeaux de Noël pour les enfants de la commune entre 0 et 11 ans
- Spectacle de fin d'année
- Paiement du repas des aînés
- Achats alimentaires pour le colis des aînés / goûter des enfants / galette des rois / ...
- Achats alimentaires et décoratif pour les différentes cérémonies annuelles (11 novembre / 8 mai / 14 juillet / ...)
- Achats de fleurs et de couronnes de fleurs (naissance / mariage / décès / départ en retraite)
- Achats de boulangerie (gouters/ galette / ...)
- Mise en place et pose des traversées de rue et suspensions décoratifs extérieur
- Achats de cadeaux divers (départ en retraite / naissance / mariage / ...)
- Achats de plaque funéraire
- Paiement de tirages numériques

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Décide de valider cette liste pour transmission à la trésorerie.

✚ ASSIETTE DES FRAIS DE GARDERIE ET D'ADMINISTRATION DES FORETS
réf : COM_2019_20

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux les frais de garderie de la part de l'ONF concernant la forêt communale calculé à hauteur de 12% des recettes de la forêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0), le Conseil Municipal décide:

- D'accepter le taux de 12% des recettes.

Questions diverses :

- * Report de la décision concernant le défibrillateur jusqu'à la parution du décret.
- * Etanchéité de l'église: les gouttières sont trop hautes car lorsqu'elles sont pleines elles débordent par dessus le mur et l'eau rentre dans l'église. Un devis sera demandé.
- * BGE: un rendez-vous est prévu le 23 Janvier prochain en mairie.
- * Suite à la demande de la commune des radars ont été installés à Feuillarde du 12 au 17 Octobre 2018 et route des Brosses du 19 au 25 Octobre 2018. De très nombreux excès de vitesse ont été mesurés. Un compte-rendu d va être diffusé auprès des administrés.
- * Un registre de doléance a été mis à disposition à la mairie.

Séance levée à: 23h35

Les Membres du Conseil

Le Maire
Jean-Pierre RATILLON